

Allez sur le site : <http://www.statapprendre.education.fr/insee/emploi/default.htm>

Cliquez sur « emploi global » puis sur « mesure »

A – Emploi salarié, emploi non-salarié

Q1 – Complétez ce tableau et calculez le % des salariés et des non salariés ?

INSEE 2008	1901	2007
Salariés	10 875	22 850
Non salariés	8 373	2 778
Emploi total	Emploi salarié + non salarié $10\ 875 + 8\ 373 = 19\ 248$	25 628
Salariés en %	Nombre de salariés / emploi total * 100 $10\ 875 / 19\ 248 * 100 = 56,5$	89,1
Non salariés en %	43,5	10,9

Q2 – Que s'est-il passé en un siècle ?

Le nombre de salariés a fortement progressé, passant d'un peu plus de la moitié des actifs (56,5%) en 1901 à 89,1% en 2007, soit la quasi-totalité de la population active. Puisque la population active est composée des salariés et des indépendants (non salariés), on observe logiquement que la part des indépendants diminue, passant de 43,5% à 10,9%.

Q3 – Qu'est-ce qu'un salarié ?

Un salarié est une personne, travaillant pour le compte d'un employeur, en échange d'une rémunération. Employeur et salariés sont liés par un contrat de travail.

Q4 – Qu'est-ce qu'un non-salarié

Le non salarié est un travailleur indépendant. Il est propriétaire des moyens de production qu'il utilise et travaille pour lui-même (pour son propre compte).

Cliquez sur « bulletin individuel du recensement 2008 en bas de page

Q5 – Donnez les trois composantes des professions non salariées à partir de la question 23

Indépendants, dirigeants, aides familiaux

Q6 – Complétez l'équation suivante :

population active = salariés + non salariés

B – Emploi salarié « typique », emploi salarié « atypique »

Cliquez sur « emploi atypiques » dans le menu de gauche

Q1 – En cliquant sur « contrat à durée indéterminée » dites ce qu'est un CDI

Le contrat à durée indéterminée est la forme normale (au sens de norme sociale) du contrat de travail. Ce type de contrat est conclu entre l'employeur et le salarié sans qu'une durée particulière soit mentionnée.

La législation, les conquêtes syndicales, les modes de gestion de la main-d'œuvre ont abouti à imposer une sorte d'emploi typique. Henri Puel a essayé de préciser ces normes qui se sont progressivement imposées à tous : c'est un emploi salarié ; le lien entre l'employeur et le salarié est ferme : il s'agit d'un statut, d'un contrat sans limitation de durée [contrat à durée indéterminée, ou CDI], s'intégrant le plus souvent dans des conventions collectives ; l'emploi typique est stable : il s'intègre le plus souvent dans un système de promotion ; c'est un emploi à temps plein ; l'emploi typique relève d'un seul employeur, et s'exerce sur un lieu de travail spécifique.

Source : Gambier, Vernières, L'emploi en France, Edition La Découverte, 1998

Q2 – Donnez les 5 caractéristiques principales de « l'emploi typique » à partir du document
L'emploi typique est un emploi salarié, ferme, stable, à temps plein, contracté entre le salarié et un seul employeur.

Q3 – En cliquant sur « intérim » dites ce qu'est un salarié intérimaire
Un intérimaire est un salarié mis à disposition d'une entreprise cliente par l'entreprise de travail temporaire dont il dépend. C'est l'entreprise de travail temporaire qui le rémunère.

Q4 – En cliquant sur « apprentissage » dites ce qu'est un apprenti
Individu de 16 à 25 qui vise l'obtention d'une qualification professionnelle à travers une formation théorique et pratique.

Q5 – En cliquant sur « contrats aidés » dites ce qu'est un salarié en contrat aidé
Contrat de travail qui déroge au droit commun car l'employeur bénéficie de diverses aides de l'Etat (subventions, exonérations de cotisation sociales, aides à la formation). Les contrats aidés ont pour objectif de faciliter le retour à l'emploi de personnes en difficulté sur le marché du travail (chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, handicapés, personnes non qualifiées ou plus de 50 ans).

Cliquez sur « précarité » dans le menu de gauche

Répondez aux quatre questions :

- La part de la population active occupée en emploi précaire s'obtient additionnant les part des différents emplois précaire : intérimaires, apprentis et CDD de la colonne ensemble : $2,1 + 1,3 + 85,3 = 11,7$. Les emplois précaires représentent donc 11,7% de la population active occupée en France en 2009.
- La part des précaires était de 11,7 % en 2008 sur un total de 25 913 000 actifs occupés. On sait donc que $\frac{\text{Nombre d'emplois précaires}}{25\,913\,000} = 0,117$ (11,7%)
25 913 000 (actifs occupés)

Il faut donc transformer l'équation pour trouver la valeur de notre inconnue : le nombre d'emplois précaire.
 $25\,913\,000 \times 0,117 = 3\,031\,821$

Il y avait, en 2008, 3 031 821 personnes occupant un emploi précaire.

- La part des jeunes de 15 à 24 ans qui possèdent un emploi précaire est de : $6,6 + 15,3 + 26,1 = 48$ %
Il y avait donc 48 % des jeunes actifs occupés de 15-24 ans qui possédaient un emploi précaire en 2008.
C'est donc la tranche d'âge la plus touchés par la précarité.
- Ce sont les 50 ans ou plus qui sont les moins concernés par la précarité : la part des 50 ans et plus qui possèdent un emploi précaire est de $0,7 + 0,0 + 4,4 = 5,1$ %
Il y avait donc 5,1 % des personnes de 50 ans et plus qui occupaient un emploi précaire en 2008.

Cliquez sur « sexe » dans le menu de gauche

Répondez aux trois questions :

- Les hommes sont les plus touchés par l'emploi précaire :
pour les hommes : $2,8 + 1,7 + 6,0 = 10,5$ %
pour les femmes : $1,4 + 0,9 + 10,8 = 13,1$ %
Ainsi la part des femmes possédant un emploi précaire est plus élevée que la part des hommes.

Toutefois, étant donné que le nombre d'hommes occupant un emploi est plus élevé que le nombre de femmes, il faut également faire le calcul en valeur absolue :

pour les hommes : $13\,670\,000 \times 0,105 = 1\,435\,350$ hommes ayant un emploi précaire

pour les femmes : $12\,243\,000 \times 0,131 = 1\,603\,833$ femmes ayant un emploi précaire.

Ainsi le nombre de femmes possédant un emploi précaire est plus élevé que le nombre d'hommes.

- Pour obtenir la part des CDD parmi les femmes salariées, il faut d'abord calculer le nombre de femmes salariées :
 $12\,243\,000 \times 0,927 = 11\,349\,610$
 Ensuite, il faut calculer le nombre de femmes occupant un emploi en CDD :
 $12\,243\,000 \times 0,108 = 1\,322\,244$
 On peut alors obtenir la part des femmes en CDD parmi les femmes salariées :
 $(1\,322\,244 / 11\,349\,610) \times 100 = 11,65 \%$.
- Il faut calculer l'indice de la part des femmes occupant un emploi précaire en base 100 part des hommes occupant un emploi précaire.
 $(13,1 \% / 10,5 \%) \times 100 = 124,8$
 La précarité des femmes est donc de 124,8 base 100 la précarité des hommes soit 24,8 % de plus (environ 25 %).

Cliquez sur « Evolution » dans le menu de gauche

Répondez aux cinq questions :

- Dans un tel graphique en aires empilées, il faut déduire une valeur particulière en faisant la différence entre le point haut de l'aire et son point bas.
 Ici, le point haut pour les apprentis indique environ 1 250 et le point bas 1 100. Soit une différence de 150. L'unité de mesure du graphique étant en milliers, il faut alors multiplier la valeur par 1 000.
 On a donc bien pour l'année 1982 environ 150 000 apprentis.
- L'empilement de toutes les formes d'emplois précaires en 2008 donne 3 100 000 puisque il s'agit ici de l'ensemble des emplois représentés et que l'unité de mesure est en milliers.
- Il faut calculer un taux de variation selon la formule suivante :
 $((\text{valeur d'arrivée} - \text{valeur de départ}) / (\text{valeur de départ})) \times 100$
 $((3\,100\,000 - 1\,300\,000) / (1\,300\,000)) \times 100 = 138,5$
 Le nombre d'emplois précaires a donc augmenté de 138,5 %
- Le CDD est la forme d'emploi précaire la plus répandue, quelle que soit la période. Même si d'autres formes d'emplois précaires se sont fortement développées, les CDD restent encore en 2008 loin devant les autres avec plus de 50% du total.
- L'intérim a connu la plus forte progression depuis 1982. On est passé de 100 000 intérimaires à 550 000. Cela fait une multiplication par 5,5.

Cliquez à gauche sur « temps partiel » et regardez attentivement ce tableau

Répondez aux cinq questions :

- La durée légale du travail est fixée à 35 heures hebdomadaire. Ce seuil sert de référence aujourd'hui. Si des salariés travaillent plus de 35 heures c'est qu'ils effectuent des heures supplémentaires par rapport à ce seuil de référence. La loi fixe toutefois une limite maximale hebdomadaire à la durée du travail : 48h. si des salariés travaillent moins de 35h, ils sont à temps partiel. Mais s'ils travaillent 35h, ils travaillent normalement
- Dès que l'on travaille moins de 35 heures, on travaille à temps partiel. Mais un travail à mi-temps, suppose que l'on travaille la moitié d'un temps complet c'est-à-dire 17,5 heures. Or de nombreux emplois à temps partiel sont d'une durée bien différente.
- Pour obtenir la quantité d'un temps partiel que représente une certaine durée du travail, il faut diviser la durée du travail effectuée par la durée légale du travail (35 heures).
 $(28 \text{ heures} / 35 \text{ heures}) \times 100 = 80 \%$
 28 heures de travail hebdomadaire représentent donc 80 % d'un emploi à temps complet.

- Dans la colonne "Ensemble des 15 ans ou plus", on peut voir que 9,1 % des actifs occupés possèdent un emploi à temps partiel dont la durée est comprise entre 15 et 29 heures hebdomadaires. Sachant que le nombre d'actifs occupés était de 25 913 000, on obtient : $0,091 \times 25\,913\,000 = 2\,358\,083$ (environ 2 353 000)

Q1 – Qu'est-ce qu'un « temps partiel » ?

Travailler à temps partiel signifie travailler moins que la durée légale du travail (35h en France)

Cliquez sur « sexe » dans le menu de gauche

Q2 – A partir des deux tableaux, quelles sont les personnes les plus touchées par le temps partiel ?

Les femmes et les 15-24 ans

Emploi salarié selon le statut typique ou atypique en France (en milliers)

Emploi salarié en France	1975	1985	2007
1 – Emploi salarié « typique »	15 952	14 668	15 744
2 – Emplois « précaires » ou « temporaires »	217	752	3 154
- Intérimaires	0	113	538
- CDD	0	315	1 820
- Apprentis	165	178	436
- Contrats aidés et stagiaires	52	146	360
En % de l'emploi salarié	1,24	4,17	
3 – Emplois « à temps partiel »	1 320	2 630	4 408
4 – Emploi salarié « atypique » (2 + 3)	1 537	3 382	7 562
En % de l'emploi salarié	8,79	18,74	
Emploi salarié total	17 489	18 050	23 306

Q3 – Calculez les pourcentages demandés pour l'année 2007

Emploi précaire dans l'emploi salarié = $3\,154 / 23\,306 \times 100 = 13,5$

Il y a 13,5% des emplois salariés qui sont des emplois précaires

Part de l'emploi atypique dans l'emploi total : $(3\,154 + 4\,408) / 23\,306 \times 100 = 32,4$

L'emploi atypique représente donc 32,4% de l'emploi total

Q4 – En regardant attentivement le tableau, définissez l'emploi « atypique »

emploi atypique = emploi précaire + temps partiel

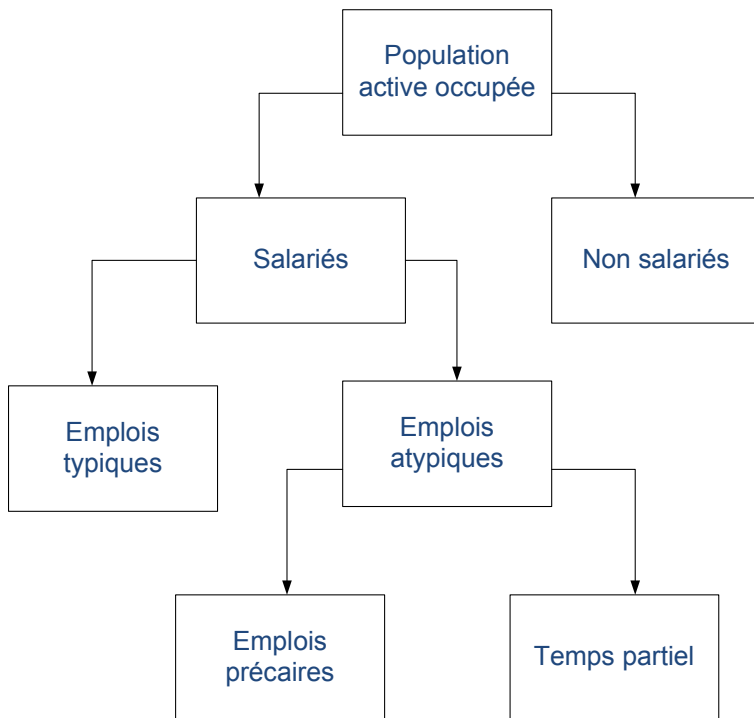
Q5 – Donnez les 3 caractéristiques qui différencient « l'emploi atypique » de l'emploi typique :

La durée limitée dans le temps (stabilité), la durée hebdomadaire de travail et le lieu de travail (multiple pour l'emploi atypique)

Q6 – A partir de ce que vous avez lu, donnez trois raisons au développement de l'emploi « atypique »

Besoin de flexibilité de la part des entreprises, augmentation du chômage, incitations de l'Etat

Q7 – Remplissez le schéma suivant avec les termes : *salariés, emplois atypiques, temps partiel, non salariés, population active occupée, emplois typiques, emplois précaires.*



Résumé :

Un salarié est une personne qui loue sa force de travail à un employeur contre un salaire. Un non salarié est une personne qui travaille à son propre compte, qu'elle emploie des salariés ou non. Au début du XXe siècle, les salariés ne représentaient qu'un peu plus d'un salarié sur deux. De nos jours, ils représentent près de 9 salariés sur 10.

En 30 ans, en France, l'emploi «typique» a stagné autour de 16 millions d'emplois alors que l'emploi «atypique» a augmenté de 6 millions d'emplois. En 1975, les emplois «atypiques» représentaient moins d'un emploi salarié sur 10. De nos jours, ils représentent un emploi salarié sur trois.

L'intérim et les CDD ont fortement progressé pour permettre aux entreprises de faire varier leurs effectifs en fonction des variations de la demande. Les contrats aidés financés par l'Etat ont été développés pour diminuer statistiquement le chômage. Le temps partiel, dont la durée du travail est inférieure à la durée légale du travail, a connu une forte expansion car il permet aux employeurs d'adapter la durée du travail à leur besoin et parce qu'il permet une diminution du coût du travail.